

3 ANS D'ÉTUDES

ÉGALEMENT OUVERT EN
APPRENTISSAGE



Le **baccalauréat Aménagements Paysagers (AP)** est un bac professionnel formant de futurs professionnels aptes à **organiser et réaliser des chantiers paysagers** : diagnostic, sélection des végétaux, création, aménagement, entretien. Il intervient sur le **végétal** (plantation, taille, tonte) et mène des **travaux de maçonnerie, installation et maintenance** d'équipements, infrastructures et matériels. Les élèves apprennent les **normes et règles de sécurité et de respect de l'environnement** ainsi que la relation avec le client, le fournisseur ou les acteurs du secteur paysager.

A l'issue de la formation, l'élève peut se voir délivrer une attestation valant *le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)*.

POUR QUI ?

- Intérêt pour le travail des végétaux et le paysagisme
- Intérêt pour les activités manuelles et de plein air

CONTENU

Tronc commun (14h/semaine) :

- Français
- Histoire-Géographie
- Mathématiques
- Informatique
- Anglais
- Education Socioculturelle
- Education Physique et Sportive

Enseignements de spécialité (16h/semaine) :

- Biologie-Ecologie
 - Physique-Chimie
 - Aménagements Paysagers
 - Reconnaissance des végétaux
 - Economie d'entreprise
 - Agroéquipement
 - Enseignements à l'Initiative des Etablissements (EIE)
 - Module d'Adaptation Professionnelle (MAP)
- + Travaux pratiques dans le cadre de chantiers école pour des collectivités ou des établissements, ainsi que l'entretien de l'établissement et du CFPPA de la Haute-Marne

VALIDATION DU DIPLÔME

Le Bac Professionnel Aménagements Paysagers est obtenu à :

- **50%** sous la forme d'épreuves certifiantes en cours de formation (CCF) (*Oraux, écrits, pratiques*)
- **50%** en épreuve terminale (*Français, Histoire-Géographie, Techniques, Oral rapport de stage*)

ADMISSION

- En Seconde Professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt : Après la classe de 3ème avec la procédure AFFELNET
- En Première après une Seconde générale/technologique/pro ou après un CAPa Jardinier Paysagiste

TAUX DE REUSSITE

- 100% en 2022, 2023, 2024 et 2025
- dont 33% de mentions en 2025

POURSUITE D'ETUDES ET DEBOUCHES

- BTS Agricole : Aménagements Paysagers (AP), Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie (UJAC), Métiers du Végétal - Alimentation, ornement et environnement
- Certification de spécialisation : Arboriste Elagueur, Constructions Paysagères, Sols sportifs engazonnés...
- Ecoles nationales supérieures du paysage

DEBOUCHES

- Jardinier Paysagiste, Ouvrier paysagiste qualifié en entreprises d'espaces verts ou collectivités, Technicien d'espaces verts, Chef d'équipe paysagiste, Entrepreneur de travaux paysagers

Les + de la formation

- Accompagnement **personnalisé** de l'élève et suivi **individuel** de l'orientation
- Séquences pluridisciplinaires, Sorties pédagogiques
- Stages individuels et collectifs (24 semaines en 3 ans)
- Possibilité de participer à l'option *Pratiques Physiques et Sportives*
- Participation au *Concours National de Reconnaissance des Végétaux, Olympiade des métiers de jardinier-paysagiste* et au *Concours National de la Résistance et de la Déportation*

RENSEIGNEMENTS :

Lycée Jean-Claude Rameau

5 ruelle aux loups 52500 Fayl-Billot

03.25.88.63.02 / lpa.fayl-billot@educagri.fr

<https://faylbillot.educagri.fr>